APRÈS ART. 40 N° **24705** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 24705

présenté par Mme Thill et Mme Ménard

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 40, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.